

Tous les
emballages
se trient !

SIMPLIFICATION DU GESTE DE TRI

Tous les emballages se trient
sur les collectivités membres du



SIDOMRA

GRAND
AVIGNON

Sorgues du
Comtat
AGGLO

Communauté de Communes
PAYS DES SORGUES
MONTS DE VAUCLUSE

Tous les emballages se trient !

Réduire, Réutiliser, Recycler !

Ces «3R» sont les piliers d'une consommation plus responsable.

Chaque jour, en réduisant individuellement nos déchets, en donnant une nouvelle vie à nos objets ou en les recyclant, nous luttons contre le gaspillage et préservons collectivement nos ressources naturelles et l'environnement. Nous avons déjà commencé à changer nos habitudes. Ensemble, continuons ! 23 MILLIONS DE TONNES*, c'est le poids de CO₂ qui est évité chaque année en France grâce au recyclage. Faire des déchets des uns les ressources des autres, c'est le principe majeur de l'économie circulaire.



*www.ecologie.gouv.fr

La compétence «déchets»

Les opérations de collecte et traitement des déchets des ménages relèvent de la compétence obligatoire des Collectivités (article L. 2224-13 du Code général des collectivités territoriales)



Les communautés d'agglomération et de communes détiennent la compétence collecte. Elles mettent à la disposition des administrés des sacs de tri, ou des bacs de tri, et gèrent également le déploiement des conteneurs aériens ou enterrés sur le domaine public. Les communautés d'agglomération ou de communes ont la charge de collecter les emballages ainsi triés par les administrés et de les apporter sur le centre de tri de la collecte sélective afin qu'ils puissent être triés par matériaux.



Le SIDOMRA détient la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés. Il a délégué la construction et la gestion du pôle de valorisation énergie/matière de Vedène à la Société SUEZ afin que cette dernière traite et valorise les déchets de ses communautés membres. Les emballages recyclables sont triés sur le site et destinés à être recyclés par des repreneurs.

CITEO entreprise à mission en charge de la réduction de l'impact environnemental des emballages et des papiers en France.

suez Depuis 160 ans, SUEZ est un acteur clé des services à l'environnement. Leader sur le marché français des services de gestion de l'eau et des déchets, SUEZ met toute sa capacité d'innovation au service d'une gestion intelligente et durable des ressources. Le Groupe accompagne ses clients dans le passage d'un modèle linéaire qui surconsomme les ressources à une économie circulaire qui les recycle et les valorise.



Tous les emballages se trient !

Un geste simplifié

Le tri devient plus simple pour les habitants des trois communautés d'agglomération et de communes membres du SIDOMRA.

Désormais, c'est simple, tous les emballages ménagers se trient, même les pots et barquettes en plastique, les sacs et sachets, les tubes et flacons, les films, les blisters et les suremballages souples.

Plus d'emballages triés

En simplifiant le geste de tri sur son territoire, le SIDOMRA a pour objectif d'augmenter les quantités d'emballages ménagers triés qui seront recyclés ou valorisés, et ainsi réduire les tonnages d'ordures ménagères.

Les performances de tri

Pour le Sidomra

Sur les 16 communes, en 2022 chaque habitant a trié en moyenne :



Emballages + papiers



Verre

Quelques chiffres clés*

En Vaucluse

Chaque habitant a trié en moyenne :



Emballages + papiers



Verre

En Région Sud

Chaque habitant a trié en moyenne :



Emballages + papiers



Verre

Au niveau national

Chaque habitant a trié en moyenne :



Emballages + papiers



Verre

Le territoire du SIDOMRA concerné par la simplification du geste de tri

16 communes concernées, environ 218 000 habitants



« Le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas » Bea Johnson

*Chiffres CITEO 2021 (papiers année 2020)

Tous les emballages se trient !

Les nouvelles consignes de tri
Désormais, tous les emballages ménagers en plastique sont à trier dans les bacs jaunes, les sacs jaunes et/ou dans les points d'apports volontaires.

Chez vous, tous les emballages se trient



C'est quoi un emballage ?

Un emballage sert à conserver et à protéger un produit, alimentaire ou non, à le transporter et à informer le consommateur.

Attention !

Sont exclus de la collecte sélective tous les autres objets en plastique comme les jouets, les cintres, les objets en métal comme les casseroles, ou encore les textiles, les piles... Ces déchets doivent être déposés en déchetterie, ou dans des points de collecte spécifiques.

Et le verre alors ?

Les bouteilles, pots et bocaux en verre doivent être déposés comme d'habitude dans les conteneurs de couleur verte près de chez vous.

Des consignes valables quelque soit votre mode de collecte



sac de tri



bac de tri



conteneur de tri enterré



conteneur de tri aérien



Tous les sacs, sachets, tubes, blisters, films plastiques ainsi que toutes les barquettes, boîtes, gourdes jetables, tubes de dentifrices suremballages souples et pots de yaourt sont recyclables

Tous les emballages se trient !

Sans oublier tous les emballages et papiers que l'on trie déjà

Les boîtes, bidons, aérosols et barquettes en métal



Les briques alimentaires



Les bons réflexes :

1/ C'est un emballage ou un papier ? le mettre dans le conteneur de tri.

2/ Même sale, un emballage se trie. Ne pas rincer les emballages mais bien les vider.

3/ Déposer les emballages en vrac sans les imbriquer, dans les sacs, bacs ou conteneurs à votre disposition.

Inutile de laver

Ne gaspillons pas notre ressource en eau, les emballages seront nettoyés lors du procédé de recyclage pour enlever les résidus. Pensez à bien vider vos emballages pour ne pas souiller le contenu de votre sac ou bac jaune.

Aplatir les cartons

Pour gagner de la place dans votre bac jaune, écraser et compacter les petits emballages en carton et les briques alimentaires, mais ne pas les imbriquer...

Les cartonnettes, cartons légers, les enveloppes, journaux/revues/magazines



Les bouteilles et flacons en plastique



Rappel



Les gros cartons d'emballage, de type «emballages d'appareils électroménagers» doivent être déposés en déchèterie.



Tous les emballages se trient !

Le centre de tri de NOVALIE s'est adapté pour trier les nouveaux emballages ménagers en plastique.

Afin de se conformer à la réglementation pour le passage en Extension de Consignes de Tri (ECT), le SIDOMRA a travaillé avec son délégataire SUEZ pour adapter le centre de tri de Vedène afin de répondre aux besoins de ses adhérents.

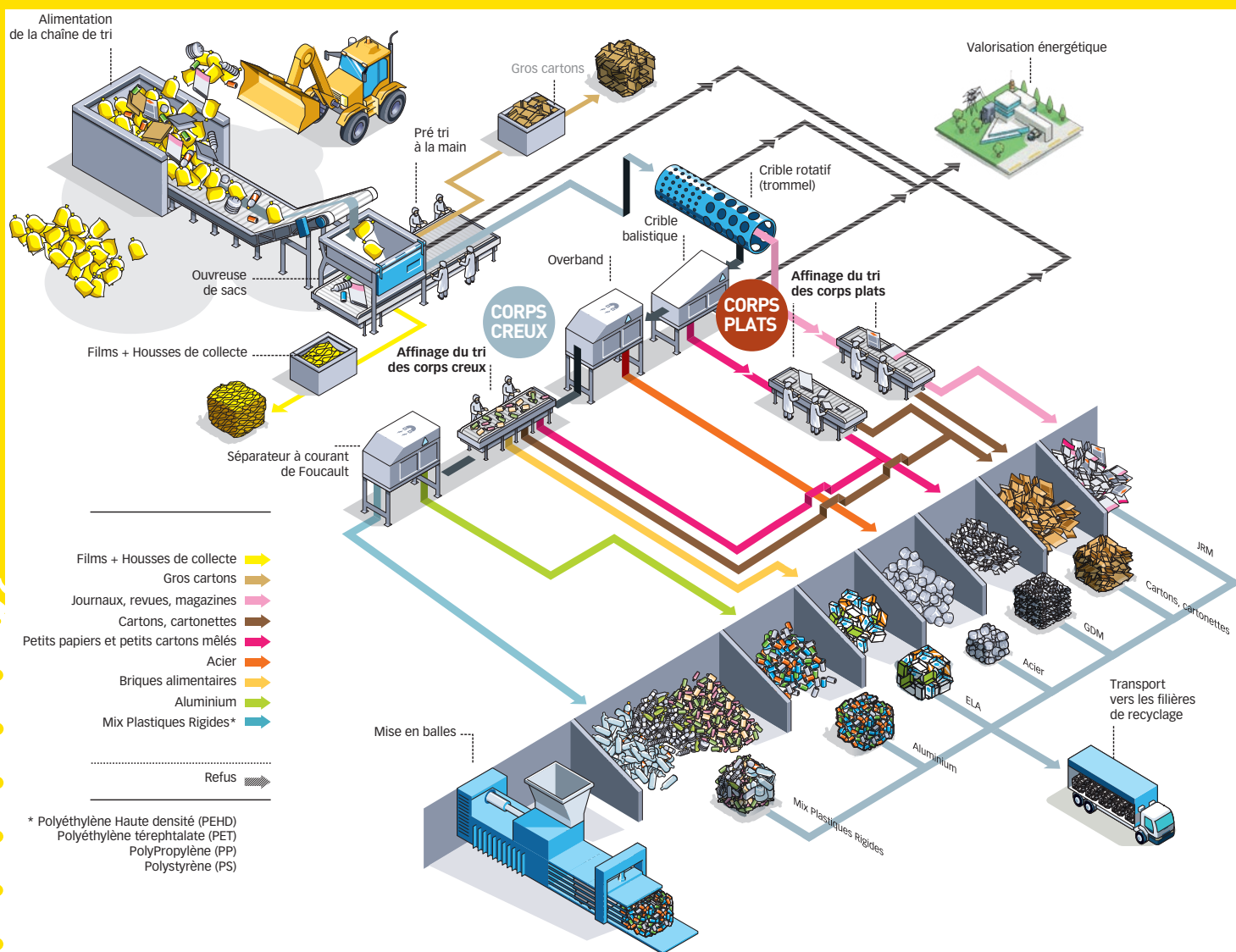
Le tri des déchets, une opportunité pour l'insertion

Depuis 2009, le centre de tri de Novalie accueille

« Rebond Insertion » une structure dont la vocation est l'insertion professionnelle de publics éloignés de l'emploi. Formés au métier du tri mais également accompagnés sur un volet social par les équipes de « Rebond Insertion », les salariés en insertion opèrent un tri manuel qui vient compléter les étapes de tri mécanique.

Ils réalisent également un contrôle sur les flux sortants du centre de tri. Un rôle clé pour proposer aux filières de recyclage ou de valorisation, une matière de qualité dans le respect de leurs prescriptions techniques. Sur le centre de tri, 30 postes sont ouverts à l'insertion. De 2009 à 2021, 515 personnes ont ainsi bénéficié du dispositif d'insertion. Pour 64 % d'entre elles, l'expérience a débouché sur un emploi durable (CDI, CDD et Intérim de plus de 6 mois), un emploi de transition (CDD et intérim de moins de 6 mois) ou une formation qualifiante.

Capacité de traitement du centre de tri adapté : 10 500 Tonnes/an



Tous les emballages se trient !

Après le geste de tri ?

Le geste de tri est la 1^{ère} étape de la filière de recyclage, puis vient la séparation des matières valorisables.

C'est le rôle du centre de tri de Vedène. Les emballages et papiers passent par une succession d'étapes de tri mécaniques et manuels puis sont mis en balles pour faciliter le transport vers les recycleurs.

Chaque matière rejoint ensuite sa filière de valorisation et de recyclage. L'objectif avec la simplification du geste de tri est de trier plus, pour recycler plus. Le réemploi de ces matériaux permet de fabriquer des produits sans exploiter les gisements naturels.

Le recyclage permet de limiter les pollutions de l'air, de l'eau ou des sols dues à l'extraction des matières premières, à leur transport et à la fabrication des produits finis.

Le recyclage favorise d'importantes économies d'énergie.

Que deviennent-ils ?



Emballages en plastique



Briques alimentaires
Cartons légers



Emballages en aluminium



Emballages en acier

La 2^{ème} vie des emballages



Ressources économisées



Pétrole



Bois



Bauxite



Minerai de fer



SIDOMRA - Syndicat Mixte pour la valorisation des déchets du pays d'Avignon
649, Avenue Vidier - 84270 VEDENE - 04.90.31.57.40 - www.sidomra.com